

N° 8645³

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

P R O J E T D E L O I

**relative à la rénovation et à l'extension de
l'ancien Lycée technique agricole à Ettelbruck pour
les besoins du Lycée technique d'Ettelbruck**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

(16.4.2026)

La Commission se compose de : Mme Corinne CAHEN, Présidente ; M. Marc HANSEN, Rapporteur ; Mme Francine CLOSENER, M. Yves CRUCHTEN, Mme Claire DELCOURT, M. Emile EICHER, M. Félix EISCHEN, M. Paul GALLES, M. Marc GOERGEN, M. Gusty GRAAS, M. Michel LEMAIRE, M. Marc LIES, Mme Mandy MINELLA, M. Meris SEHOVIC, M. Charles WEILER, Membres.

*

I. ANTÉCÉDENTS

Le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés le 22 octobre 2025 par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le texte du projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, d'un programme de construction, d'une partie technique, d'un commentaire des articles, d'un budget, d'une fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretien annuel, des plans, d'un check de durabilité ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact « mesures législatives, réglementaires et autres ».

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'État en date du 19 décembre 2025.

La Chambre de Commerce a rendu un avis le 2 février 2026.

Lors de sa réunion du 26 février 2026, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics (ci-après « la commission parlementaire ») a examiné le projet de loi ainsi que les avis précités. Au cours de la même réunion, M. Marc Hansen a été désigné comme Rapporteur.

La commission parlementaire a adopté le présent rapport au cours de sa réunion du 16 avril 2026.

*

II. OBJET DU PROJET DE LOI

Le projet de loi 8645 a pour objet d'autoriser le Gouvernement à procéder à la rénovation et à l'extension de l'ancien Lycée technique agricole à Ettelbruck pour les besoins du Lycée technique d'Ettelbruck.

*

III. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Contexte et Historique

Le Lycée technique d'Ettelbruck, ci-après « LTett », est un des plus grands lycées au Luxembourg. Il regroupe environ 240 enseignants et offre un enseignement structuré comprenant 105 classes à plein temps pour 1 951 élèves, 44 classes à régime concomitant accueillant 630 apprentis, ainsi que des classes de l'École de l'Armée et les classes du Brevet de technicien supérieur (BTS).

Initialement conçu pour accueillir 1 000 élèves, le LTett a connu une croissance continue. En 2025, environ 2 050 élèves étaient inscrits. Face à cette croissance, le bâtiment principal ne dispose désormais plus de suffisamment d'espace pour répondre aux besoins du lycée. Afin de remédier à ce manque de place, une structure modulaire provisoire a été installée sur le site. De plus, l'ancien Lycée technique pour les professions de la santé (ENSA) ainsi qu'une maison dédiée au Service psycho-social et d'accompagnement scolaire ont complété l'offre pour répondre aux besoins des élèves du LTett.

Depuis le déménagement du Lycée Technique Agricole (LTA) à Gilsdorf en 2021, il a été décidé de mettre l'ancien bâtiment, ainsi que le bâtiment de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) et la structure modulaire de l'ancien LTA à la disposition du LTett. La partie de la surface actuellement occupée par des serres et des ateliers sera réaménagée pour accueillir de nouvelles infrastructures communes dédiées à un usage partagé entre le LTett et l'Ecole nationale de santé du Luxembourg (ENSA).

Les structures modulaires provisoires du LTett et de l'ancien LTA occupent près de la moitié des surfaces nécessaires. Il est prévu de les remplacer par un nouveau bâtiment moderne, équipé de salles de classe conformes aux normes actuelles.

Les éléments-clés de ce projet sont la création d'un campus scolaire cohérent, l'assainissement énergétique des bâtiments existants, une mise en valeur du patrimoine architectural et l'intégration de nouvelles constructions.

Concept pédagogique du LTett

Le LTett s'engage depuis plusieurs années à favoriser l'individualisation des parcours de formation et propose un accompagnement personnalisé de chaque élève. Sa mission est d'assurer, de consolider et de stabiliser l'acquisition des fondamentaux définis dans le socle commun et de construire les compétences et les attitudes indispensables aux élèves pour entrer sereinement dans leur vie professionnelle tout en facilitant au maximum leur insertion sociale.

Le développement scolaire du LTett s'appuie sur quatre piliers :

- l'orientation, notamment dans les « classes inférieures » ;
- l'économie, dans les classes orientées vers le commerce ;
- les technologies, dans les classes orientées vers les smart-technologies, l'ingénierie, les sciences environnementales, les sciences naturelles ainsi que les apprentissages en électro-technologies, mécanique d'autos, débosselage, sanitaire/chauffage et électricité ;
- le social couvrant les sciences humaines et les métiers de la santé.

La coordination entre ces piliers est assurée par la cellule de développement scolaire en collaboration avec la Direction du lycée.

Le lycée offre depuis quelques années et en réponse aux besoins exprimés par le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse des classes francophones aussi bien dans les classes inférieures que dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire général. En 2023, cette offre a été élargie pour inclure les classes menant au baccalauréat international.

Intégrer un lycée dans son environnement est essentiel pour son projet éducatif et vise à favoriser l'accueil ainsi que l'accompagnement et l'insertion harmonieuse des nouveaux élèves dans leur environnement scolaire. En englobant plusieurs dimensions, pédagogiques, sociales et culturelles, cette intégration est cruciale pour assurer le bien-être des élèves, limiter les décrochages scolaires et favoriser leur réussite globale.

Le facteur de l'intégration désigne l'ensemble des éléments ou conditions favorisant l'inclusion d'un individu ou d'un groupe dans un environnement. Dans le contexte du LTett, il fait référence à ce qui

facilite l'intégration des élèves dans la communauté scolaire et repose sur plusieurs éléments essentiels, dont :

- l'accueil personnalisé et bienveillant dans un environnement scolaire avec un climat scolaire positif, une ambiance sereine, sécurisante et bienveillante favorisant l'intégration ;
- la qualité des relations humaines favorisée par toute la communauté scolaire ;
- l'accompagnement et le soutien scolaire, ainsi qu'une adaptation aux besoins des élèves par une différenciation pédagogique afin de répondre aux divers profils ;
- la vie associative et culturelle par des clubs, des activités sportives, des projets artistiques ou scientifiques permettant aux élèves de s'intégrer au mieux ;
- des espaces inclusifs : aménagement d'espaces propices aux échanges pour impliquer les familles ;
- la communication régulière : un dialogue ouvert entre l'établissement et les familles aide à créer une continuité éducative ;
- la participation des parents : leur implication dans les activités de l'établissement peut renforcer le sentiment d'appartenance ;
- les projets communs et des valeurs collectives avec un sens de la citoyenneté ;
- le sentiment d'appartenance parmi une identité collective et une valorisation de la diversité.

Ces facteurs sont interconnectés et nécessitent une démarche proactive d'amélioration continue et une pédagogie transversale qui intègre les valeurs du développement durable au quotidien.

Programme de construction

La rénovation du LTett, y compris l'intégration de l'ancien LTA et la construction des nouveaux bâtiments, représente un projet de grande envergure. Pour minimiser l'impact sur le fonctionnement quotidien du lycée, la décision a été prise de réaliser le projet en deux phases distinctes.

Le projet de loi 8645 porte sur la première phase qui concerne le développement du site au nord de l'avenue L. Salentiny. Il inclut également la déconstruction des serres et des ateliers du LTA et la construction de deux nouveaux bâtiments : un hall de sport et un bâtiment scolaire qui accueillera le réfectoire. La rénovation des bâtiments du LTA et de l'ASTA est également prévue. L'arboretum, situé au sommet de la colline boisée, sera conservé.

Dans la deuxième phase, qui ne fait pas partie de ce projet de loi, le bâtiment du LTett situé au sud de l'avenue L. Salentiny sera rénové.

Un premier programme de construction concerne les infrastructures sportives, la salle polyvalente et le réfectoire. L'analyse des besoins repose sur le programme transmis le 14 janvier 2016 par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et validé le 4 juillet 2017.

Quant aux structures d'enseignement, d'administration, d'accueil et sportives, une liste prévoit les bâtiments, locaux, installations et éléments nécessaires dans le cadre du projet. Des aménagements extérieurs sont également prévus par le projet.

*

PARTIE TECHNIQUE

1. Partie urbanistique

Le futur campus scolaire au nord de l'avenue L. Salentiny se situe à mi-chemin entre le Centre hospitalier du Nord (CHDN) et la gare d'Ettelbruck dans une zone à forte biodiversité.

Les bâtiments de l'ancien LTA et de l'ASTA sont conservés et seules les liaisons existantes au rez-de-chaussée entre les deux bâtiments sont démolies afin d'améliorer les flux. Pour permettre la connexion fonctionnelle entre les deux bâtiments, une passerelle est construite au premier étage.

L'annexe de 1967 qui abrite actuellement la cantine est décontaminée et déconstruite. Les serres et l'atelier à côté du bâtiment principal sont supprimées pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec réfectoire et d'un nouveau hall de sport.

Le nouveau bâtiment scolaire est conçu de manière à exploiter au mieux le gabarit maximal, tout en réduisant son empreinte au sol. Le nouveau hall de sport situé en face du nouveau bâtiment scolaire

est implanté le long de l'avenue L. Salentiny, en reprenant l'alignement du front de rue de l'ancien LTA.

Afin de favoriser les déplacements à pied et à vélo, il est prévu de construire un campus sans voitures. Une esplanade centrale reliant l'ensemble des bâtiments sera conçue sous forme de placettes conviviales. Elle sera munie de bancs, tables et chaises permettant la récréation et offrant des places pour les repas en plein air.

La majorité des élèves rejoint le campus depuis la gare. Afin de renforcer l'accès en mobilité douce, une nouvelle piste cyclable va renforcer l'accès en mobilité douce et sera raccordée au réseau cyclable existant.

La gare de bus est réaménagée et un parking de 62 places est aménagé à proximité de celle-ci, hors du périmètre du campus.

2. Partie architecturale

Le premier objectif du projet est de rendre au bâtiment sa forme d'origine.

Le deuxième objectif est de mettre en valeur le caractère patrimonial. Ainsi, par exemple, le carrelage original dans les couloirs et les portes en bois seront restaurés. Les fenêtres sont remplacées à l'identique, mais seront plus performantes au niveau énergétique.

L'accès au bâtiment principal est mis en conformité et valorisé. Afin de se conformer aux différentes réglementations en matière de sécurité, quatre cages d'escaliers supplémentaires sont intégrées.

Les salles de classe sont réparties sur l'ensemble des niveaux du bâtiment. Les services sociaux sont localisés dans l'aile gauche du bâtiment.

L'ancien gymnase est transformé en salle de conférence pour les enseignants. Leurs salles de travail sont situées à l'étage supérieur.

L'aile en L du bâtiment de l'ASTA est conservée et rehaussée d'un étage. Les interventions architecturales contemporaines se distinguent clairement de la structure d'origine. Un nouvel escalier, implanté à l'angle de l'aile en L, renforce la sécurité et améliore la fonctionnalité du bâtiment.

La salle de théâtre existante est rénovée pour accueillir aussi bien des présentations théâtrales que des examens scolaires. L'ancienne chapelle est transformée en bibliothèque.

Les locaux pour le personnel technique sont installés au sous-sol, alors que les locaux techniques sont répartis au sous-sol et aux combles.

Le nouveau bâtiment scolaire repose sur un socle continu, surmonté de trois étages pleins et d'un étage en retrait. Il est implanté à une distance appropriée du bâtiment de l'ancien LTA, afin d'en préserver l'apport de lumière naturelle et est conçu pour optimiser les dimensions maximales autorisées selon le nouveau Plan d'Aménagement Général (PAG). Son empreinte au sol sera minimisée de manière à conserver un maximum d'espace libre au campus.

Le rez-de-chaussée centralise les fonctions d'accueil, avec une cantine polyvalente, faisant également office de lieu de rencontre pour la communauté scolaire.

L'entrée principale, située à la jonction de deux ailes, donne accès à la cage d'escalier desservant les étages. Un deuxième accès situé à l'extrémité du bâtiment est placé en face de l'entrée du nouveau hall de sport et de l'aile administrative du bâtiment de l'ASTA.

Les salles de classe du cycle inférieur se situent aux premier et deuxième étages et l'enseignement spécialisé se situe au troisième étage. Les salles d'éducation artistique et de sciences naturelles sont regroupées au quatrième étage.

Les couloirs sont dimensionnés de sorte à intégrer des zones d'attente ou de séjour pour les élèves pendant les pauses et avant le début des cours. Des casiers permettent le stockage de matériel scolaire. Ces zones sont également isolées acoustiquement.

Le nouveau hall de sport est implanté le long de l'avenue L. Salentiny. Son entrée est située en face de celle du nouveau bâtiment scolaire et son hall d'entrée, lié à un couloir vitré longeant la façade, peut être utilisé à la fois comme préau couvert et comme accès aux vestiaires. Un escalier mène au premier étage où se trouvent les tribunes qui offrent de la place pour 150 spectateurs et deux salles multifonctionnelles ainsi qu'un local de stockage pour le matériel et l'équipement. Sept vestiaires individuels sont également aménagés à l'étage.

3. Partie constructive

Pour éviter trop de travaux d'excavation, l'implantation des nouveaux bâtiments respecte le dénivelé naturel du terrain. Cependant, comme le nouveau bâtiment sera situé au pied de la colline, des travaux préparatoires importants s'avèrent nécessaires.

Un système de drainage performant et couplé à une cuve blanche étanche sera intégré pour prévenir des infiltrations d'eau.

Le nouveau bâtiment et le hall de sport reposent sur un maillage de pieux. Les bâtiments existants reposent sur des fondations en béton armé. Leurs fondations profondes sont en bois ce qui fait que des précautions particulières sont nécessaires pour éviter toute exposition à l'air.

Le bâtiment de l'ancien LTA est renforcé et adapté afin de répondre aux normes actuelles. Plusieurs nouvelles cages d'escalier en béton sont créées. Comme la démolition des planchers existants sur trois étages génère un déséquilibre, des mesures de stabilisation seront nécessaires pendant toute la durée du chantier.

La structure de la nouvelle passerelle se compose de deux poutres métalliques, reliées par des colonnes métalliques verticales intégrées dans les façades.

Un étage est ajouté à l'aile gauche en L du bâtiment de l'ASTA.

Le nouveau bâtiment scolaire est construit en béton armé et s'étend sur quatre niveaux. L'ensemble est divisé en trois blocs distincts. Le premier bloc héberge les cuisines, le deuxième bloc accueille le hall d'entrée ainsi que la cage d'escalier principale desservant les étages.

Le troisième bloc regroupe les salles de classe ainsi qu'un vaste réfectoire au rez-de-chaussée. Finalement, le dernier étage accueille un cabanon technique en bois destiné aux installations spéciales ainsi qu'un jardin extérieur.

Le hall de sport est composé de deux volumes principaux, dont le premier est consacré aux terrains de sport, et le deuxième aux vestiaires, à la salle de gymnastique et plusieurs locaux annexes. Une majeure partie de la structure du bâtiment est prévue en préfabrication.

Le bâtiment de l'ancien LTA et les nouveaux bâtiments sont conçus pour garantir une consommation énergétique minimale. Les produits et matériaux utilisés sont exempts de substances toxiques, irritantes, de biocides et d'ignifugeants. L'isolation thermique de l'enveloppe est réalisée en laine minérale et les produits en bois proviennent de sources durables certifiées.

Pour le complexe sportif, différents systèmes d'absorption acoustique au niveau des plafonds et des murs sont prévus.

Les matériaux utilisés pour le bâtiment de l'ancien LTA et les nouveaux bâtiments correspondent aux critères de qualité tels que :

- la bonne résistance à l'usure et le bon vieillissement dans le temps ;
- la durabilité et les matériaux écologiques ;
- la conformité aux principes de l'architecture intemporelle ;
- la conformité au concept énergétique ;
- l'entretien facile.

Le projet de rénovation du bâtiment de l'ancien LTA repose sur une démarche respectueuse du patrimoine bâti, visant à préserver autant que possible les matériaux existants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les façades sont revêtues d'un enduit lisse, assorti à la teinte de l'enduit existant et les châssis de fenêtres d'origine sont reconstitués à l'identique.

Les toitures existantes du bâtiment de l'ancien LTA et de celui de l'ASTA sont refaites en ardoise naturelle. Les lucarnes sont reconstruites à l'identique et la toiture du nouvel étage du bâtiment de l'ASTA est conçue à double versant.

Les toitures plates sont recouvertes de complexes végétalisés : extensifs pour les surfaces intégrant des installations photovoltaïques et intensifs au niveau de l'espace de récréation situé au troisième étage du nouveau bâtiment scolaire.

4. Concept énergétique et durabilité

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de l'État visant à réaliser des rénovations et des nouvelles constructions durables, respectueuses de l'environnement et à faible consommation énergétique.

Pour le bâtiment de l'ancien LTA cela se fera par :

- une amélioration de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et de l'étanchéité au sol ;
- une inertie thermique de la structure ;
- une optimisation de la protection solaire ;
- une mise en place d'un système de refroidissement nocturne.

Pour assurer une meilleure résistance aux températures estivales, des fenêtres à triple vitrage sont installées. L'efficacité du bâtiment est renforcée par des équipements techniques performants comme un système de ventilation mécanique à haut rendement et des dispositifs de récupération et de gestion de l'eau.

Les nouveaux bâtiments ont pour objectif d'atteindre une haute efficacité énergétique en minimisant les consommations énergétiques par :

- une orientation et volumétrie optimisées de l'architecture ;
- une bonne performance thermique et étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ;
- une inertie thermique de la structure pour l'utilisation énergétique ;
- une maîtrise des apports solaires ;
- un éclairage naturel maximisé.

Pour assurer une adaptabilité aux évolutions à court et à long terme, une attention particulière est portée à la flexibilité d'usage du bâtiment. Voici pourquoi l'assemblage des matériaux et le potentiel de déconstruction sont des critères essentiels dans une logique de durabilité et de réversibilité des ressources.

La stratégie énergétique du projet repose sur une couverture maximale en énergies renouvelables par la production d'énergie à l'aide de panneaux photovoltaïques installés sur le nouveau bâtiment scolaire et le hall de sport. Environ 600 m² de panneaux d'une puissance de 145 kWc (kilowatt-crête) sont prévus sur la toiture du nouveau bâtiment scolaire, et environ 1 200 m² de panneaux d'une puissance de 288 kWc sont prévus sur la toiture du hall de sport.

Les nouveaux bâtiments sont alimentés par une pompe à chaleur géothermique réversible. Une quarantaine de forages d'une profondeur maximale de 200 mètres sont prévus à l'avant des bâtiments respectifs.

5. Installations techniques

Le bâtiment de l'ancien LTA est reconnecté au réseau de chauffage urbain de la ville. Une isolation intérieure permet de limiter les déperditions thermiques et d'optimiser l'efficacité du système de chauffage, ce qui contribuera à une réduction des besoins en énergie, tout en améliorant le confort thermique.

Outre les pompes à chaleur géothermiques réversibles, les salles de classe et les locaux administratifs du nouveau bâtiment sont chauffés par des ventilo-convecteurs à haut rendement. Ils sont installés le long des façades et permettent un rafraîchissement en période estivale.

Un chauffage par le sol est prévu pour le hall d'entrée, le restaurant et le gymnase, garantissant une flexibilité maximale dans l'aménagement et l'usage de ces espaces.

Conformément au règlement grand-ducal du 9 juin 2021 relatif à la performance énergétique des bâtiments, le projet prévoit une ventilation mécanique intégrale avec récupération de chaleur tant pour le bâtiment de l'ancien LTA que pour les nouveaux bâtiments.

Afin de minimiser les pertes de chaleur et de réduire la consommation thermique, tous les bâtiments sont équipés de systèmes de ventilation mécanique à double flux. Par ailleurs, les salles de classe, les locaux de l'administration et le restaurant scolaire du nouveau bâtiment peuvent être aérés naturellement par des ouvrants manuels. Des ouvrants motorisés et automatisés permettent une ventilation naturelle assistée des salles de classe du bâtiment de l'ancien LTA.

En complément des ouvrants motorisés en façade du hall de sport, la ventilation de celui-ci utilise le principe de la triple utilisation de l'air. L'air neuf est insufflé dans le hall, dirigé vers les vestiaires, aspiré dans les douches et finalement rejeté vers l'extérieur.

Le réseau local assure l'approvisionnement en eau potable. Différentes solutions pour la production d'eau chaude garantissent une approche adaptée sur les plans énergétique, hygiénique et fonctionnel.

Une pompe à chaleur eau/eau produit l'eau chaude sanitaire pour les vestiaires du hall de sport et pour la cuisine. Des boilers électriques décentralisés règlent la production d'eau chaude dans les zones à faible consommation. Cette configuration limite les pertes thermiques dues à la circulation d'eau et réduit les risques de légionellose.

La distribution électrique principale de tous les bâtiments est assurée par un nouveau poste de transformation, conçu pour accueillir deux transformateurs d'une puissance individuelle de 1 000 kVA (kilovoltampère). Une ligne directe dédiée à l'alimentation de secours est prévue, ainsi qu'une boucle de retour pour l'alimentation des installations photovoltaïques de chaque bâtiment. Bien que le projet prévoie la suppression du poste de transformation dans le bâtiment de l'ASTA, il restera en service pour l'approvisionnement du chantier et l'alimentation du bâtiment de l'ASTA.

6. Aménagements extérieurs

Le projet prévoit une valorisation des eaux par la mise en place des mesures suivantes :

- la récupération des eaux de pluies pour alimenter les chasses d'eau des sanitaires ;
- l'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des plantations et du potager.

À cet effet, des citernes souterraines en béton d'un volume total de 25 m³ par bâtiment sont prévues.

Des bassins à ciel ouvert permettant de retenir les eaux de ruissellement des toitures et des surfaces imperméabilisées sont aménagés devant l'ancien LTA pour assurer le contrôle visuel des eaux pluviales.

Le concept paysager du campus a pour objectif de renforcer la biodiversité et le caractère écologique des lieux. Pour ce faire, les terres seront dépolluées et descellées afin de rendre le campus plus écologique et attractif. Toute atteinte à la flore, à la faune et aux biotopes par les travaux devra être compensée.

Les vélos peuvent accéder au site par plusieurs entrées. Des emplacements dédiés sont répartis le long de l'aile et du bâtiment de l'ancien LTA, au sud du hall de sport et au sud-ouest de l'ENSA. Au total, 70 emplacements pour vélos sont prévus.

Coût total des travaux et des équipements

Les dépenses totales pour ce projet se chiffrent à 293 580 000 euros.

Pour tout détail complémentaire, il est renvoyé au commentaire des articles et aux documents parlementaires.

*

IV. LES AVIS

1. L'avis du Conseil d'État

Dans son avis du 19 décembre 2025, le Conseil d'État ne formule pas d'observations particulières quant au fond du texte du projet de loi.

2. L'avis de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce a émis son avis le 2 février 2026.

La Chambre salue l'ambition du projet qui prévoit une modernisation profonde de l'un des plus grands lycées du pays. Elle estime que le projet contribuera directement à la formation de profils professionnels pour lesquels les besoins sont pressants et croissants sur le marché du travail au Luxembourg.

De même, la Chambre note que le projet contribuera plus largement à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Nordstad en tant que troisième pôle de développement du pays.

La Chambre salue l'attention particulière portée aux considérations environnementales dans la conception et la réalisation du projet. Elle relève notamment l'usage combiné d'énergies renouvelables, l'amélioration de la performance énergétique et la réalisation d'un campus cohérent favorisant la mobilité douce.

En ce qui concerne la population scolaire, la Chambre de Commerce estime cependant que la capacité d'accueil prévue dans le projet de 1 900 élèves semble insuffisante en vue de la croissance des effectifs. Pour la Chambre, le projet n'anticipe pas, de manière suffisamment ambitieuse, la croissance de la demande scolaire dans le pôle Nord. Dans le même contexte, elle regrette que le projet ne fasse pas apparaître l'existence de réserves foncières envisageant distinctement une extension ultérieure si la croissance des effectifs venait à se poursuivre. Elle estime qu'une réflexion complémentaire à cet égard pourrait s'avérer utile.

Finalement, la Chambre regrette l'absence d'une ventilation détaillée par sous-postes dans la fiche financière qui, selon elle, rend difficile l'appréciation précise de la structure des coûts.

*

V. COMMENTAIRE DES ARTICLES

À titre liminaire, il y a lieu de noter que la commission parlementaire décide de faire sienne la suggestion d'ordre légistique du Conseil d'État dans son avis du 19 décembre 2025.

Article 1^{er}

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la rénovation et extension de l'ancien Lycée Technique Agricole à Ettelbruck pour le Lycée Technique d'Ettelbruck.

Cet article n'appelle ni d'observations de la part du Conseil d'État quant au fond ni d'observations de la part de la commission parlementaire.

Article 2

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1^{er} avril 2025 (valeur 1 164,15), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

Cet article n'appelle ni d'observations de la part du Conseil d'État quant au fond ni d'observations de la part de la commission parlementaire.

Article 3

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Cet article n'appelle ni d'observations de la part du Conseil d'État quant au fond ni d'observations de la part de la commission parlementaire.

*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi n° 8645 dans la teneur qui suit :

*

VI. TEXTE PROPOSÉ PAR LA COMMISSION**PROJET DE LOI****relative à la rénovation et à l'extension de
l'ancien Lycée technique agricole à Ettelbruck pour
les besoins du Lycée technique d'Ettelbruck**

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à procéder à la rénovation et à l'extension de l'ancien Lycée technique agricole à Ettelbruck pour les besoins du Lycée technique d'Ettelbruck.

Art. 2. Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1^{er} ne peuvent pas dépasser le montant de 293 580 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1 164,15 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1^{er} avril 2025. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3. Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Luxembourg, le 16 avril 2026

La Présidente
Corinne CAHEN

Le Rapporteur
Marc HANSEN

